

Date de dépôt : 5 février 2014

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. François Baertschi : L'afflux d'enseignants frontaliers : une menace pour la culture genevoise ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 24 janvier 2014, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Il a été porté à ma connaissance qu'un nombre non négligeable d'enseignants frontaliers exercent au sein de l'école publique genevoise. Selon plusieurs témoignages, cela péjorerait la qualité et la cohérence du système d'éducation genevois.

Etant donné l'esprit méprisant de nombreux travailleurs frontaliers envers les Suisses résidents et une certaine jalousie envers notre pays, qui a cours chez nos voisins français, certains s'interrogent sur la pertinence d'engager tous azimuts sans tenir compte de notre culture locale.

Il n'est pas judicieux d'avoir des enseignants qui ne sont pas intégrés dans la société genevoise ou qui ne cherchent pas à s'y intégrer, quand bien même Genève sait se montrer accueillante. Mais il ne s'agit plus ici d'accueil puisqu'on se trouve face à une intrusion dangereuse.

On peut légitimement s'interroger sur le manque de prévoyance du département en matière de formation, ce qui reviendrait à reprendre le dicton indiquant que « le cordonnier est toujours le plus mal chaussé ».

Ma question est la suivante :

Combien de frontaliers (permis G) enseignent respectivement à l'école primaire, au cycle d'orientation et dans le postobligatoire ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat déplore les termes employés dans cette question écrite urgente.

Les chiffres demandés sont les suivants :

	Nombre d'enseignants frontaliers (permis G) au 31 décembre 2013
Ecole primaire	34
Cycle d'orientation	185
Postobligatoire	85

Le Conseil d'Etat profite de l'occasion qui lui est donnée ici pour saluer l'ensemble des quelque 6 800 enseignantes et enseignants du département de l'instruction publique, de la culture et du sport pour leur engagement en faveur de la jeunesse du canton.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP